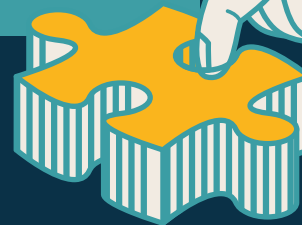
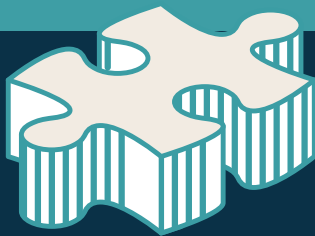




ACT Pas-à-Pas CSRD

un même objectif ?

Cartographie des synergies
entre les deux référentiels



La directive européenne CSRD, souvent perçue comme un cadre de reporting contraignant, a été mise en place pour une raison essentielle : inciter les entreprises à transformer leurs modèles d'affaires. Loin d'être une nouvelle exigence bureaucratique, elle est avant tout une réponse aux réalités scientifiques sur l'impact environnemental et social des activités économiques. La CSRD n'est donc pas uniquement un exercice de FORME, mais bien un travail sur le FOND de la stratégie des entreprises.

La méthodologie ACT Pas-à-Pas, quant à elle, vise à guider les entreprises dans

la construction d'une stratégie climat robuste et dans la mise en œuvre des moyens nécessaires pour respecter les trajectoires fixées. La question de la compatibilité entre ces deux référentiels s'est alors posée, et pour y répondre, une cartographie détaillée des liens existants a été réalisée.

Et si ACT Pas-à-Pas était un moyen efficace pour travailler le FOND de votre feuille de route climat, tout en respectant les exigences de la CSRD et en facilitant ensuite le reporting (la FORME) ? ACT Pas-à-Pas et la CSRD ne partagent-ils pas le même objectif ?



Deux référentiels, un même objectif

ACT Pas-à-Pas permet de construire une stratégie climatique à long terme et à la hauteur des ambitions de l'Accord de Paris. Au cours du parcours, l'entreprise intègre naturellement une grande partie des datapoints du volet climat de la CSRD (ESRS E1). Ceux non couverts par ACT concernent des thématiques hors du périmètre de l'Initiative (ex : puits de carbone, tarification du carbone). Cependant, cela n'empêche pas l'entreprise de les inclure dans sa stratégie !

ACT Pas-à-Pas pour se préparer à la CSRD

Face à ce lien évident, l'Initiative ACT a réalisé un [mapping détaillé](#) qui clarifie les recoupements entre les obligations de reporting de la CSRD et les éléments à aborder au cours d'une démarche ACT Pas-à-Pas. Bien que la production du fond et de la forme relève ensuite du parcours de l'entreprise avec son consultant, ce mapping a pour objectif de faciliter le double travail que la CSRD demande :

LES 5 ÉTAPES DE LA DÉMARCHE ACT PAS-À-PAS

1 DIAGNOSTIC INITIAL	2 ENJEUX ET DEFIS	3 VISION	4 NOUVELLE STRATEGIE	5 PLAN D'ACTION
OBJECTIF Réaliser un diagnostic de la maturité initiale de l'entreprise en termes de stratégie et de pratiques de décarbonation.	OBJECTIF Analyser les risques et les opportunités pour l'entreprise face au changement climatique et à la transition bas carbone.	OBJECTIF Construire une vision collective de la trajectoire de l'entreprise vers un monde bas carbone.	OBJECTIF S'engager à mettre en œuvre un plan stratégique de décarbonation, y compris des objectifs de performance carbone.	OBJECTIF Traduire le plan stratégique détaillé en actions concrètes.
VERIFIER		PLANIFIER		AGIR

FOND

LES OBJECTIFS DE LA CSRD

Montrer comment l'entreprise a prévu de s'aligner sur les orientations stratégiques de l'UE avec une vision prospective, contrairement à l'ancienne approche « statique » du reporting extra financier.

L'APPORT DU MAPPING

Montrer quelles étapes de la démarche ACT Pas-à-Pas permettent de construire une stratégie climatique solide qui répond à l'ambition de la CSRD.

FORME

Respecter un format très strict et détaillé de reporting pour « raconter » comment l'entreprise prévoit de s'aligner avec les orientations stratégiques de l'UE.

Mettre en exergue les indicateurs qualitatifs et quantitatifs communs à la CSRD et à ACT Pas-à-Pas afin de faciliter la tâche de reporting.

9 DR¹ sur 12

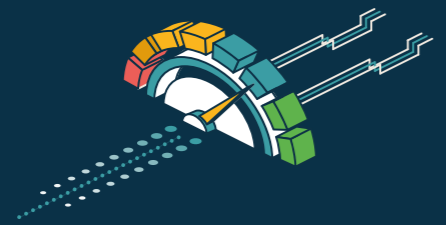
intégrées dans ACT Pas-à-Pas

83%

des datapoints des 7 DR prioritaires² pour ACT Pas-à-Pas recoupés

38%

des datapoints de l'ESRS E-1 intégrés à ACT Pas-à-Pas. Le % restant correspond principalement à des indicateurs ou à des enjeux hors périmètre pour ACT (cf. tableau page 3).



L'Initiative ACT

ACT est une initiative internationale qui crée un cadre de « redevabilité climatique » pour accélérer la transition du monde économique vers l'objectif de l'Accord de Paris. L'initiative propose des méthodes pour accompagner les entreprises dans la définition et la mise en œuvre de leur stratégie climat (ACT Pas-à-Pas) et dans l'évaluation de leur ambition (ACT Evaluation).



CSRD & changement climatique

Pour la plupart des ESRS, l'analyse de double matérialité guide les choix de reporting. Cependant, pour l'ESRS E1 la donne est différente. L'entreprise doit prouver que le sujet ne la concerne pas si elle choisit de ne pas reporter sur cette thématique. L'ESRS E1 ne laisse que peu de place à l'exemption, sauf en cas de preuve irréfutable de l'absence d'impact climatique de l'entreprise.

LE MAPPING RÉPOND POUR CHAQUE DATAPPOINT À DEUX QUESTIONS :

- À quelle étape ACT Pas-à-Pas vais-je traiter cet enjeu ?
- Dans quels livrables vais-je pouvoir retrouver ces indicateurs ?

DR	DESCRIPTION	SYNERGIES ACT/CSRD	NOMBRE DE DP	% DE DP INTÉGRÉS (TOTALEMENT OU PARTIELLEMENT)	% DE DP NON INTÉGRÉS
E1-1	Élaborer un plan de transition pour l'atténuation du CC ³	Forte	16	63%	38%
E1-2	Mettre en place et prouver des politiques d'atténuation et d'adaptation au CC ³	Forte	2	100%	0%
E1-3	Publier les actions et ressources liées à ces politiques	Forte	10	80%	20%
E1-4	Définir des objectifs d'atténuation et d'adaptation au CC ³	Forte	25	92%	8%
E1-5	Surveiller la consommation d'énergie et le mix énergétique	Faible	23	26%	74%
E1-6	Mesurer les émissions brutes de GES ⁴	Pré-requis ACT	38	34%	66%
E1-7	Promouvoir les projets d'absorption et d'atténuation de GES avec des crédits carbone	Hors périmètre ACT	27	0%	100%
E1-8	Implémenter une tarification du carbone	Hors périmètre ACT	9	0%	100%
E1-9	Évaluer les effets financiers des risques et opportunités liés au climat	Hors périmètre ACT	44	0%	100%
E1.GOV-3	Intégrer la stratégie climatique dans la gouvernance	Forte	3	100%	0%
E1.SBM-3	Assurer la résilience du modèle économique face aux enjeux climatiques	Forte	7	100%	0%
E1.IRO-1	Analyser les impacts, risques et opportunités liés au climat	Forte	15	80%	20%
			219	84	135

3 - CC: changement climatique
4 - GES: gaz à effet de serre

1 - DR = disclosure requirement
DP = datapoint

2 - E1 - 2 - 3 - 4, IRO-1, SBM-1, GOV-3. Elles regroupent 78 DP sur les 219 de l'ESRS E1

Guide pratique : quelles étapes pour les entreprises?

« La CSRD nous demande de se transformer, ce n'est pas qu'un exercice de forme et la démarche ACT Pas-à-Pas nous a permis d'apporter des éléments de preuve car elle nous a conduit à engager cette transformation »

Lionel Fournier, Directeur Santé & Ecologies et Sponsor ACT et Eva Bergier, Cheffe de projet Santé & Ecologies et coordinatrice ACT d'Harmonie Mutuelle



* SOUTIEN
FINANCIER

L'ADEME aide les entreprises françaises à
financer leur démarche.
[Rendez-vous sur le site ACT Initiative](#)